



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 10 h 30.

Point 16 de l'ordre du jour

Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

d) Election du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés : note du Secrétaire général (A/48/568)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Par sa résolution 45/319, du 21 décembre 1990, sur proposition du Secrétaire général, l'Assemblée générale a élu Mme Sadako Ogata Haut Commissaire pour les réfugiés, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 1991.

Par sa résolution 47/104 du 16 décembre 1992, l'Assemblée générale a décidé de proroger le mandat du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1994.

Selon la pratique établie, le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale de reconduire Mme Sadako Ogata dans ses fonctions de Haut Commissaire de Nations Unies pour les réfugiés, pour une période de cinq ans, du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1998.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte cette proposition, qui figure dans le document A/48/568?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de toute l'Assemblée, je félicite chaleureusement Mme Sadako Ogata, du Japon, de la prorogation de son mandat de Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour une période de cinq ans, du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1998.

Je tiens en outre à rendre hommage au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour l'excellent travail qu'il fait pour satisfaire les besoins des réfugiés.

M. Hatano (Japon) (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom du Gouvernement et du peuple japonais, j'adresse mes sincères félicitations au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, et à Mme Sadako Ogata à l'occasion de sa nomination au poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Depuis l'entrée en fonctions de Mme Ogata il y a trois ans, la situation internationale a considérablement changé. Les conflits et guerres civiles qui ont éclaté dans de nombreuses régions du monde se sont traduits par des souffrances humaines indicibles. Le problème des réfugiés est devenu l'une des principales menaces pour la paix et la stabilité dans le monde, et, partant, l'un des défis les plus formidables que doivent relever les Nations Unies. Tout au long de cette période difficile, Mme Ogata a dirigé avec brio le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et mon gouvernement lui rend hommage pour l'excellent travail qu'elle a accompli. Nous lui adressons nos meilleurs vœux pour son travail futur.

Le Gouvernement japonais rend également un grand hommage au HCR pour les efforts qu'il fait en vue de résoudre le problème des réfugiés. Je suis heureux de réaffirmer notre appui sans faille à ses activités humanitaires.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Lorsque le résultat d'un vote enregistré ou d'un vote par appel nominal est suivi d'un astérisque, voir l'annexe au procès-verbal.

Distr. GENERALE

A/48/PV.49

19 novembre 1993

FRANCAIS

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom du Gouvernement égyptien, j'adresse nos sincères félicitations au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Mme Sadako Ogata. En prorogeant à l'unanimité son mandat de cinq ans, l'Assemblée a rendu hommage aux efforts que Mme Sadako Ogata a déployés ces trois dernières années. Ma délégation loue sans réserve le dévouement et la résolution dont elle a fait preuve ainsi que le travail accompli par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Ces derniers temps, des conflits ont éclaté dans différentes régions du monde. Le nombre de réfugiés a certainement doublé ces dernières années. La communauté internationale tout entière a beaucoup de chance d'avoir Mme Ogata pour assumer des tâches aussi importantes.

Je répète une fois de plus les sincères félicitations que le Gouvernement égyptien adresse à Mme Ogata à l'occasion de sa nomination, qui a été approuvée à l'unanimité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Nous avons ainsi achevé l'examen du point 16 d) de l'ordre du jour.

Programme de travail

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

J'ai une information à donner concernant le point 15 c) de l'ordre du jour, "Election de cinq membres de la Cour internationale de justice", que l'Assemblée doit examiner le mercredi 10 novembre.

J'appelle l'attention de l'Assemblée sur les documents pertinents. Tout d'abord, le document A/48/432, daté du 27 septembre 1993, qui donne la composition de la Cour et explique la procédure de l'élection à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Deuxièmement, le document A/48/440, daté du 14 octobre 1993, qui contient le curriculum vitae des candidats. Troisièmement, le document A/48/433, daté du 27 septembre 1993, qui contient la liste des candidats présentée dans les délais impartis. Enfin, les documents A/48/555 et A/48/555/Add.1, datés respectivement du 27 octobre 1993 et du 3 novembre 1993, qui contiennent des renseignements complémentaires reçus après le 31 août 1993, date limite qui avait été fixée pour la présentation des candidatures.

Le paragraphe 1 du document A/48/555 contient des candidatures supplémentaires présentées par des groupes nationaux. Au paragraphe 2, ce document indique que le Comité national tunisien a décidé de retirer la candidature de M. Mohamed Lejmi, qu'il avait présentée. Le document A/48/555/Add.1 indique en outre que M. Bola Ajibola a retiré sa candidature. Tous renseignements qui pourraient

nous parvenir seront publiés dans de nouveaux additifs à ce document.

Pour faciliter la préparation et le déroulement des élections, il me paraîtrait souhaitable que l'Assemblée dispose, comme par le passé, d'une liste complète et mise à jour des candidats. En conséquence, s'il n'y a pas d'objection, je vais demander au Secrétariat de préparer une liste complète et mise à jour des candidats, pour tenir compte de toutes les informations reçues depuis la publication de la liste initiale et faciliter ainsi le déroulement des élections pour tous les représentants.

Il en est ainsi décidé.

Point 24 de l'ordre du jour

Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

- a) **Rapports du Secrétaire général (A/48/334, A/48/336 et Corr.1)**
- b) **Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (A/48/335 et Add.1)**

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je voudrais proposer de clore aujourd'hui à 11 heures la liste des orateurs devant prendre la parole dans le débat sur cette question.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je demande en conséquence aux représentants qui souhaitent participer au débat d'inscrire leur nom sur la liste dès que possible.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) :

Je suis très honoré de prendre aujourd'hui la parole au nom du Président de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), sur cette importante question de l'ordre du jour, qui implique une évaluation préalable de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

La détérioration de la situation économique et sociale en Afrique a poussé l'Assemblée générale à adopter, à sa treizième session extraordinaire, le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA), qui devait être mis en oeuvre entre 1986 et 1990. En septembre 1991, un bilan final des progrès faits dans ce sens avait montré que l'exécution du Programme ne répondait pas aux attentes de la communauté internationale en général et aux aspirations de l'Afrique en particulier.

Le fait que la communauté internationale n'a pas réussi à faire front à la persistance et à l'aggravation des problèmes de développement africains a conduit l'Assemblée générale à adopter par consensus, le 18 décembre 1991, sa résolution 46/151. La résolution, qui comprend le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, a été adoptée pour réaffirmer l'engagement pris par la communauté internationale et par les Etats africains de promouvoir le développement économique et social de l'Afrique pendant cette décennie, conformément au principe de la responsabilité partagée et du partenariat international. L'adoption de ce nouvel Ordre du jour a souligné la haute priorité accordée par les Nations Unies à la question du redressement économique et du développement de l'Afrique en général.

Ma délégation voudrait louer les trois rapports soumis par le Secrétaire général au titre du point 24 de l'ordre du jour et lui rendre tout particulièrement hommage pour ses efforts visant la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour qui, nous l'espérons, s'accéléra, de façon que, d'ici la fin du siècle, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique ait accompli ce que le PANUREDA n'avait pas réussi à faire pendant les années 80.

Nous nous félicitons de la formation du Groupe de hautes personnalités sur le développement de l'Afrique et demandons que cet organe consultatif se réunisse régulièrement et fasse connaître aux Etats Membres ses conclusions et recommandations.

Ma délégation se félicite aussi de la création, sur recommandation du Comité du programme et de la coordination (CPC), d'une unité spéciale de coordination pour l'Afrique et les pays les moins avancés. Nous demandons à ce que cette unité soit dotée de la capacité de jouer son rôle de suivi de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Nous nous félicitons également de la création d'un groupe de travail qui, sous la présidence du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, est chargé de la coordination interagences.

Le système des Nations Unies a encore beaucoup à faire avant que les nouvelles priorités consacrées dans le nouvel Ordre du jour deviennent une réalité, dans le cadre des politiques et des stratégies suivies par divers fonds, programmes et institutions du système des Nations Unies. Les activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, de même que celles des institutions de Bretton Woods doivent toutes tendre à l'élaboration de programmes précis visant la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour et fournissant les ressources

financières nécessaires à son bon fonctionnement. Nous insistons sur l'importance du rôle que peuvent jouer le Comité administratif de coordination (CAC) et le Comité du programme et de la coordination (CPC), à cet égard, en essayant de renforcer le rôle que joue d'une manière générale le système des Nations Unies dans la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour.

Outre le rôle déterminant du système des Nations Unies, j'aimerais signaler celui joué par chacun des Etats africains et par la communauté internationale dans le cadre des engagements du nouvel Ordre du jour appelant les Etats africains à poursuivre et à intensifier leurs propres efforts de développement. Les Etats africains n'ont épargné aucun effort pour assumer leurs responsabilités à l'égard du développement économique et social de l'Afrique. Nombreux sont ceux qui ont entrepris de vastes programmes d'ajustement structurel, économique et politique, visant la démocratisation et le passage à une économie de marché. Ces mêmes Etats se sont attachés à promouvoir les droits de l'homme et l'efficacité de l'Administration, tout en renforçant le rôle du secteur privé, en rationalisant les dépenses du secteur public, en veillant au progrès de l'homme et en faisant face aux problèmes démographiques et de l'environnement.

Plus de 30 Etats africains entreprennent actuellement de mettre en oeuvre des programmes aussi difficiles qu'ambitieux d'ajustement structurel et de redressement économique. Ces programmes sont d'autant plus difficiles qu'ils ont des répercussions sociales pénibles que les services de sécurité sociale de ces Etats — là où ils existent — ne sont pas en mesure, la plupart du temps, de résorber ou même d'alléger. Jusqu'ici, les efforts de la communauté internationale n'ont pas été à la hauteur des engagements énoncés dans le nouvel Ordre du jour ou des attentes des pays africains, notamment en ce qui concerne l'assistance financière. En effet, l'accroissement annuel de 4 % fixé par le nouvel Ordre du jour pour l'aide devant être fournie à l'Afrique n'a jamais été atteint.

En fait, l'Afrique est le seul continent qui, dans les années 90, a enregistré une diminution des flux de ressources financières. En outre, elle continue de supporter le fardeau de plus en plus lourd de sa dette extérieure, accentué encore par la chute des prix de ses produits de base; elle ne parvient toujours pas à accéder aux marchés des pays industrialisés et se trouve incapable de diversifier ses produits de base. De plus, elle continue à ne pas recevoir une aide suffisante de la part de la communauté internationale dans sa lutte contre la propagation épidémique de diverses maladies, telles que le sida et le paludisme, et sa lutte contre la sécheresse et la désertification toujours plus grandes, ainsi que la dégradation

des terres. Tous ces facteurs négatifs réunis entravent gravement les efforts des Etats africains en faveur du développement souhaité.

Tandis que l'économie internationale se dirige résolument vers l'intégration et la coalition, l'Afrique fait face à un défi énorme, celui d'atteindre des taux de croissance économique qui lui permettent de rattraper et de marcher de pair avec l'économie internationale de sorte qu'elle puisse participer activement à l'économie des années 90 et subséquentes. Cela dépendra, dans une large mesure, de l'augmentation des flux de ressources financières à destination de l'Afrique, comme cela est recommandé dans le nouvel Ordre du jour. Or, le fait est malheureusement qu'au lieu d'augmenter, ces flux ont diminué, passant de 18 milliards de dollars en 1990 à près de 14 milliards en 1992.

L'aide publique au développement (APD) à l'Afrique s'est également ralentie. En effet, la contribution moyenne des principaux Etats donateurs est restée bien en deçà du taux visé de 0,7 %, n'ayant pas dépassé 0,33 % de leur produit national brut. Parallèlement, nous avons accusé un amoindrissement de l'aide étrangère directement octroyée aux programmes de nombreux pays africains en vue de créer un climat plus propice à l'investissement étranger. Cet état de choses est exacerbé par le fait que les banques et les sociétés d'assurances africaines ne font pas suffisamment de démarches pour mobiliser des épargnes et des capitaux d'investissement. Leur rôle est plutôt minime comparé à celui des banques et des sociétés d'assurances en Asie, par exemple.

Le problème de la dette extérieure de l'Afrique, qui ne fait qu'empirer, ne saurait être résolu sans tenir compte de la question de l'accroissement des flux de ressources financières vers le continent. Le fardeau croissant de la dette extérieure de l'Afrique est l'un des principaux obstacles qui bloquent l'augmentation voulue des investissements et capitaux étrangers directs. En conséquence, la communauté internationale devrait accorder une priorité élevée à un examen en profondeur de ce problème pour permettre de réorienter les ressources financières qui sont absorbées par le service de la dette vers le financement du développement économique et social en Afrique. Le problème de la dette doit être attaqué de façon novatrice et audacieuse. Pour ce faire, nous devons venir à bout de tous les problèmes bilatéraux et multilatéraux de la dette et du commerce que connaît le continent.

La délégation égyptienne souhaite faire ressortir les effets néfastes de la détérioration des termes de l'échange et de la chute des prix des produits de base pour les pays africains. Il en découle une diminution des recettes d'exportation de l'Afrique, ce qui a nui aux efforts de l'Afrique en faveur de son développement. En conséquence, nous

appuyons la recommandation faite dans le rapport pertinent du Secrétaire général, à savoir la création, pour une période initiale de trois à quatre ans, d'un mécanisme pour la diversification des produits africains doté de 50 à 75 millions de dollars, chiffres assez modestes, si l'on pense que le Fonds d'Amsterdam n'a pas répondu aux attentes de l'Afrique dans le domaine de la diversification de ses produits. Cependant, le Fonds d'Amsterdam peut encore jouer un rôle important en finançant ce nouveau mécanisme qui ne sera pas une nouvelle structure bureaucratique, car nous recommandons qu'il soit créé dans le cadre de la Banque africaine de développement. Nous appuyons également la création par les Etats africains de conseils nationaux pour la diversification de leurs produits au niveau national, avec la participation de représentants du gouvernement et du secteur privé, en vue d'élaborer des propositions de projets pouvant être exécutés dans le cadre des programmes généraux en matière de diversification.

Ayant évoqué les problèmes du commerce, des prix des produits de base et de la diversification, je voudrais maintenant aborder l'une des questions les plus importantes du nouvel Ordre du jour, à savoir la coopération et l'intégration économiques sous-régionales et régionales en Afrique.

L'Afrique a façonné son orientation et ses aspirations à cet égard dans le Traité d'Abuja portant création de la Communauté économique africaine, projet ambitieux dont la réalisation requiert de nombreux efforts de la part des Etats africains et l'appui de la communauté internationale notamment pour consolider les infrastructures économiques et sociales et renforcer les capacités des pays africains.

L'Egypte a beaucoup apprécié l'initiative du Japon visant à convoquer une conférence internationale sur le développement africain. Cette initiative a été lancée dans cette salle même en novembre 1991 lors des discussions concernant le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, et, les 5 et 6 octobre 1993, la Conférence a eu lieu à Tokyo. Nous estimons que la Déclaration de Tokyo contient un engagement politique solide de la part de l'Afrique pour continuer d'oeuvrer à la réforme et au développement et, de la part de la communauté internationale, pour continuer d'appuyer les efforts de l'Afrique dans ce sens. Nous demandons un suivi des conclusions de la Déclaration de Tokyo, l'application des recommandations qui y sont faites et la formulation d'initiatives semblables ainsi que la participation du plus grand nombre possible de parties.

Nous sommes au seuil du XXI^e siècle. Il ne nous reste que quelques années au cours desquelles la communauté internationale doit venir en aide à l'Afrique afin qu'elle rejoigne les autres continents dans cette marche vers le

nouveau siècle. Nous prions instamment tous les Etats africains, de fait tous les membres de la communauté internationale, de ne pas laisser échapper cette occasion.

L’Egypte, en tant que Président en exercice de la présente session de l’Organisation de l’unité africaine, invite les membres de la communauté internationale, ainsi que les institutions financières internationales, à intensifier leur appui aux efforts de développement de l’Afrique au cours des dernières années de ce siècle et les engage tous à respecter dans l’esprit et la lettre les engagements qu’ils ont pris dans le cadre du nouvel Ordre du jour pour le développement de l’Afrique dans les années 90.

Je tiens à terminer ma déclaration en soulignant la coopération fructueuse actuelle entre l’Organisation de l’unité africaine et l’Organisation des Nations Unies. Cette coopération traduit concrètement le partenariat que nous souhaitons voir s’instaurer entre les organisations régionales et sous-régionales pour mettre en oeuvre le nouvel Ordre du jour. Le Groupe des Etats d’Afrique est maintenant engagé dans la rédaction d’un projet de résolution sur ce point important qu’il présentera plus tard à l’Assemblée générale. Nous espérons qu’il sera alors adopté par consensus.

M. Jaramillo (Colombie) (*interprétation de l’espagnol*) :

C’est un honneur pour moi de participer à cette séance de l’Assemblée générale pour représenter les 130 pays qui appartiennent maintenant au Groupe des 77, ainsi que la République populaire de Chine, dans ce débat sur un point de grande importance pour le tiers monde, soit le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l’Afrique dans les années 90.

L’intensification de la crise économique et sociale en Afrique a poussé l’Assemblée générale à adopter à l’unanimité le nouvel Ordre du jour en décembre 1990. L’ONU a reconnu le besoin impérieux de donner à l’Afrique une place éminente dans ses priorités pour la décennie actuelle. Elle a reconnu combien il était urgent de créer de nouveaux mécanismes et d’imprimer de nouvelles directions pour assurer l’appui international nécessaire pour faire face à la situation dramatique de ce continent. On s’attendait alors à ce que le nouvel Ordre du jour serve de catalyseur politique pour canaliser l’appui de la communauté internationale.

La session actuelle de l’Assemblée générale nous donne une occasion précieuse d’attirer à nouveau l’attention du monde sur la situation économique et sociale critique qui continue d’exister dans la grande majorité des pays africains. Les circonstances qui ont mené à l’adoption du nouvel Ordre du jour continuent d’exister. Si les tendances qui persistent dans cette région ne sont pas inversées, toute perspective de redressement et de développement pour les peuples de

l’Afrique sera impossible. Au contraire, le monde continuera d’assister à la pénurie, à la faim, à la guerre et à toutes leurs conséquences douloureuses.

Les conditions économiques et sociales de la majorité des pays africains ont empiré ces dernières années. Le lourd fardeau de la dette, la dépendance excessive à l’égard de quelques produits de base, la croissance démographique rapide, la détérioration grave des indices d’alimentation, la dégradation de l’environnement causée par les problèmes récurrents de la sécheresse et de la désertification, l’instabilité politique et les affrontements internes explosifs ne sont qu’un échantillonnage des problèmes chroniques et des graves répercussions qu’entraîne la marginalisation croissante de ces pays sur le plan économique mondial. Ce sombre tableau est encore plus alarmant en Afrique subsaharienne, où la pauvreté et la souffrance humaine ont atteint des dimensions que ne connaît aucune autre partie du monde.

Il a été établi que le nombre de personnes souffrant de malnutrition en Afrique pourrait atteindre 250 millions d’ici à l’an 2000, soit un chiffre équivalent à 30 % de la population projetée pour la région pour cette même année. Même si on atteignait l’objectif de 6 % de croissance économique annuelle moyenne fixé dans le nouvel Ordre du jour, il faudrait 25 ans pour arriver à un niveau acceptable de chômage.

Devant cette situation dramatique et complexe, les pays africains prennent leurs propres mesures pour exécuter les engagements contenus dans le nouvel Ordre du jour. Les politiques de réforme économique, la promotion de la coopération subrégionale et régionale, la quête de processus démocratiques, le développement agricole et l’établissement de politiques appropriées pour l’environnement et la démographie ne sont que quelques exemples des défis que ces pays relèvent. La communauté internationale a cependant une responsabilité tout aussi importante.

Le fardeau lourd et insupportable de la dette extérieure des pays africains a entraîné une situation paradoxale où ces pays sont devenus exportateurs nets de capitaux vers les pays développés et les institutions financières multilatérales. Autrement dit, les pays les plus pauvres du monde transfèrent leurs maigres ressources pour financer le développement des pays les plus riches. La valeur totale de la production des économies africaines suffirait à peine pour couvrir le montant de la dette. Dans les pays subsahariens, trois années d’exportation n’arriveraient même pas à couvrir la valeur de l’endettement. Cette situation est aggravée par la chute tangible du prix des produits de base et l’insuffisance des flux d’investissement qui ont affecté encore plus la capacité de ces pays de faire face à leurs obligations financières et d’appliquer leurs programmes de développement. De vastes couches de la population africaine

continuent d'être privées d'un grand volume de ressources qui pourraient être consacrées aux besoins sociaux urgents. La solution définitive du problème de la dette de l'Afrique devrait constituer une priorité urgente pour la communauté internationale.

La transformation et la diversification des économies africaines constituent une condition indispensable pour leur intégration effective dans l'économie mondiale, pour diminuer leur vulnérabilité et pour lancer un processus autosoutenu de croissance. Le développement économique diversifié de l'Afrique constitue à son tour une condition préalable pour arriver à une solution durable des problèmes sociaux et des conflits internes et pour réaliser une paix véritable et stable dans cette région. Le Secrétaire général a présenté à la présente session une étude sur la nécessité et la faisabilité de l'établissement d'un fonds de diversification des produits de base africains. Malheureusement, la présentation tardive du document pourrait en affecter la discussion. Nous espérons, cependant, que les recommandations contenues dans l'étude seront étudiées sérieusement et longuement par l'Assemblée générale.

Un autre domaine dans lequel le continent africain doit être appuyé par la communauté internationale est celui de l'intégration régionale et subrégionale. Les pays africains devraient conjuguer leurs efforts pour améliorer leur compétitivité à l'ère actuelle de marchés élargis et de globalisation accrue. La majorité des économies africaines ont des dimensions limitées. Leur infrastructure et leurs capacités de production devraient être partagées afin de parvenir à une plus grande compétitivité. Les efforts de coopération régionale et le renforcement de la capacité institutionnelle dans ce domaine devraient intéresser le système des Nations Unies, la Commission économique pour l'Afrique et les banques de développement.

La pleine application du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique et l'adoption des mesures qui s'imposent par la communauté internationale — en particulier les pays développés, l'Organisation des Nations Unies et les organismes financiers et de développement multilatéraux — sont indispensables pour donner un élan décisif aux stratégies arrêtées. Les différents accords et instruments devront constamment faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation. Un examen à court terme est nécessaire pour veiller au bon fonctionnement de tous les mécanismes institutionnels prévus et à l'affectation en temps voulu et dans les quantités requises des ressources financières demandées.

L'Afrique est un continent doté d'un énorme potentiel. Sa diversité, ses richesses, ses ressources humaines donnent des raisons d'espérer. Nous devons réaffirmer notre confiance dans les peuples d'Afrique et les aider à bâtir leur

propre avenir. La communauté internationale doit s'acquitter de cette responsabilité en prenant des engagements sérieux et des mesures concrètes. L'immense signification politique que revêt cette entreprise doit se traduire par une claire détermination de la part de l'Assemblée générale et la réaffirmation du fait que ces problèmes doivent figurer au centre de l'attention des principales instances multilatérales dans les prochaines années. L'entière solidarité de l'Organisation des Nations Unies est une condition fondamentale si l'on veut que les peuples d'Afrique recouvrent l'espoir.

M. Lamamra (Algérie) :

Je voudrais, en tout premier lieu, remercier le Secrétaire général pour la qualité de son rapport sur la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. La somme d'informations utiles et pertinentes qui y sont contenues constitue une précieuse contribution à une bonne orientation de nos présentes délibérations. C'est dans cette même perspective que s'inscrivent également les déclarations faites il y a un moment par le représentant du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine et le Président du Groupe des 77, dont les vues recueillent l'entière adhésion et le plein appui de la délégation algérienne.

L'inscription de la question du redressement économique et du développement de l'Afrique parmi les cinq grandes priorités consacrées par le plan à moyen terme de l'Organisation des Nations Unies, et l'adoption du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, marquent l'amorce d'un nouveau départ. Intervenant au lendemain d'une décennie de promesses non tenues et d'échecs avérés, et fondé sur les leçons des résultats décevants du PANUREDA, le nouvel Ordre du jour traduit l'engagement de la communauté internationale de bâtir un nouveau type de partenariat susceptible de favoriser la relance de la croissance économique et de jeter les bases d'un développement durable du continent africain.

Conçu sur la base d'une évaluation objective des causes qui ont été à l'origine de l'échec du précédent programme pour le redressement économique de l'Afrique, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies s'est voulu un point de départ inédit dans la coopération internationale pour le développement en définissant cette fois-ci clairement les responsabilités et les engagements partagés mais différenciés des pays africains eux-mêmes et de la communauté internationale dans le cadre d'une oeuvre commune de redynamisation des économies africaines.

Soucieux de s'inscrire dans le processus de transition en cours dans le monde et conscients que toute stratégie de développement doit avant tout reposer sur leurs propres forces et que l'appui de la communauté internationale, aussi

important soit-il, ne peut constituer qu'un appoint indispensable, les pays africains se sont engagés dans d'audacieux processus de réformes politiques et économiques, souvent au prix de coûts sociaux extrêmement élevés.

Au plan politique, des efforts tangibles sont consentis pour promouvoir une transition ordonnée et sans heurt vers des formes de gouvernement plus démocratiques, une plus grande participation populaire et la revalorisation des ressources humaines. Au niveau continental, la récente mise en place d'un mécanisme de prévention et de gestion des conflits participe pleinement de cette volonté de l'Afrique d'extirper les germes de tensions et de conflits particulièrement préjudiciables au redressement économique du continent.

Au plan économique, précisément, des transformations profondes sont introduites en vue de favoriser la croissance et le développement durable. D'ambitieux et douloureux programmes d'ajustement structurel sont mis en oeuvre, à travers notamment la mise en place de cadres de régulation macro-économique, dans le but d'encourager la reprise de la croissance et la promotion de l'investissement et de l'emploi. Les diverses mesures visant à rétablir les équilibres économiques et la stabilité financière ont déjà produit des résultats probants à travers la réduction du déficit budgétaire, qui est passé de 12 % en 1987 à 5 % du PNB en 1991. Cette tendance s'est poursuivie en 1992, en dépit du détournement d'une partie importante des ressources internes pour assurer le service de la dette extérieure.

Dans le même temps, l'Afrique a porté ses efforts vers la promotion de la coopération et de l'intégration économique régionale, le Traité portant création de la Communauté économique africaine, signé en juin 1991 à Abuja, étant interprété comme la volonté exprimée au plus haut niveau et de la façon la plus solennelle des pays africains de prendre en charge leur propre destinée à travers l'exploitation des capacités endogènes du continent. Ce traité est en bonne voie de recueillir le nombre de ratifications requises pour son entrée en vigueur.

Cette démarche à l'échelle continentale n'est, faut-il le souligner, que le prolongement de l'oeuvre déjà engagée au niveau de l'ensemble des sous-régions, où des mécanismes d'intégration existent dans certains cas depuis plusieurs décennies et depuis quelques années pour d'autres. Les réalisations à l'actif de ces instruments de coopération sous-régionale demeurent souvent modestes. Mais la dynamique de renforcement de leurs capacités d'action est d'ores et déjà enclenchée à travers la révision de leurs statuts en vue d'un meilleur fonctionnement et d'une plus grande adaptation aux

nouveaux objectifs qui leur sont dévolus en tant que piliers de l'entreprise d'intégration économique continentale.

Ainsi, au niveau de la région du Maghreb, de nombreux acquis ont été enregistrés depuis la fondation de l'Union du Maghreb arabe (UMA). Nombre de protocoles de coopération sectorielle ont été élaborés et signés, des mécanismes institutionnels ont été mis en place et sont désormais opérationnels, ce qui concourt à donner à l'UMA un statut de partenaire reconnu et apprécié autant par les autres institutions régionales africaines que par les organisations internationales.

La Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADC), la Zone d'échanges préférentielle pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) constituent autant d'autres points d'appui de la détermination de l'Afrique d'exploiter les complémentarités sous-régionales dans la logique du processus d'édification de la Communauté économique africaine.

Parce qu'intervenant dans un environnement économique international particulièrement défavorable, et faute d'un appui extérieur suffisant, les efforts des pays africains, aussi louables soient-ils s'avèrent insuffisants, à eux seuls, pour résorber ou à tout le moins atténuer la crise multidimensionnelle que vit le continent. En dépit des énormes sacrifices consentis, l'économie africaine n'a en effet connu qu'une croissance à peine supérieure à 2 % durant les deux premières années de la présente décennie, et le revenu par habitant a diminué en 1992, comme cela a été le cas chaque année depuis le début des années 80.

La dette totale africaine s'est élevée à 288 milliards de dollars en 1992, ce qui représente une augmentation de 2,5 % en moyenne entre 1990 et 1992 et de 7,7 % pour la seule région subsaharienne du continent. L'Afrique, qui détient les ratios les plus élevés entre la dette et les niveaux tant du PNB que des exportations, continue de consacrer plus de 30 % de ses recettes d'exportations au remboursement du service de la dette extérieure.

Alors que le Secrétaire général avait estimé qu'un montant minimal de 30 milliards de dollars d'aide publique au développement était nécessaire en 1992 pour que les pays africains puissent atteindre et maintenir dans les années 90 le taux de croissance de 6 % fixé comme objectif par le nouvel Ordre du jour, l'ensemble combiné des flux nets de ressources financières en direction du continent est demeuré en deçà de la barre des 20 milliards de dollars et le mouvement de transfert net de ressources, devenu positif ces

dernières années pour les autres régions du monde en développement, a connu pour ce qui est de l'Afrique une cote négative de 1,6 milliard de dollars en 1992.

Le marasme, les déséquilibres et les incertitudes qui caractérisent le commerce international soulignent davantage la marginalisation croissante de l'Afrique du fait tout à la fois de la chute continue des cours des matières premières et des restrictions imposées à l'accès aux marchés des pays du Nord.

Les prix des matières premières, qui représentent près de 90 % des exportations de l'Afrique, ont en effet connu une baisse sensible de 4 % en 1992 par rapport à 1991 et les exportations ont stagné, ce qui a contribué à une réduction de la part de l'Afrique dans le commerce international.

Si les pays africains ont, dans une grande mesure, assumé une part importante des responsabilités qui leur incombent et demeurent résolus à poursuivre et à intensifier leurs efforts de développement, la communauté internationale doit, quant à elle, redoubler d'efforts pour rattraper le temps perdu et traduire rapidement dans les faits les engagements convenus.

Sans un apport substantiel de ressources financières additionnelles à la mesure de l'ampleur des tâches à entreprendre, les réformes économiques et les programmes d'ajustement en cours seront forcément plus longs et plus difficiles, ce qui risque à terme d'exacerber davantage les déséquilibres économiques et de nourrir dangereusement les tensions sociales et politiques dans nombre de pays africains.

La communauté internationale a donc le devoir de promouvoir des actions novatrices et audacieuses dans le cadre d'une solution durable et globale, de nature à résoudre effectivement la crise de la dette extérieure du continent africain. Les mesures envisagées dans le nouvel Ordre du jour, préconisant des annulations et/ou des réductions substantielles du stock de la dette tant publique que commerciale et de ses intérêts, devront à cet égard être prises sans délai. Dans ce contexte, la proposition relative à l'organisation d'une conférence internationale sur l'endettement extérieur de l'Afrique, pour être déjà ancienne, n'en conserve pas moins toute sa pertinence, car elle est de nature à favoriser une meilleure appréhension d'ensemble du phénomène de l'endettement extérieur africain et à promouvoir des solutions appropriées.

Pour aider les pays africains, dont les recettes extérieures continuent de dépendre d'un nombre réduit de produits de base, à redynamiser le secteur de leurs exportations, il convient d'oeuvrer résolument en faveur d'une plus grande diversification de leurs économies ainsi qu'à

l'institution de mécanismes concertés favorisant des prix plus rémunérateurs et une régulation ordonnée de leur évolution. Les recommandations du Secrétaire général relatives à la mise sur pied d'un fonds de diversification pour les produits de base africains tel que préconisé par le nouvel Ordre du jour méritent à cet égard d'être rapidement suivies d'effet. Il importe dès lors que cette session de l'Assemblée générale prenne la décision de créer ce mécanisme, modeste et pragmatique, mécanisme destiné à jouer un rôle catalyseur pour la mobilisation de ressources auprès de toutes les autres sources disponibles. Notre assemblée marquerait ainsi sa détermination à engager le nouvel Ordre du jour sur la voie de la concrétisation.

Les pays développés devraient sentir le devoir d'améliorer l'accès à leurs marchés pour les exportations d'Afrique en consentant à supprimer nombre des barrières tarifaires et autres qui font obstacle à des échanges commerciaux plus équitables. Cet objectif passe nécessairement par une rapide conclusion des négociations de l'Uruguay Round dont nous espérons qu'elles ouvriront la voie à l'institution d'un système commercial international ouvert et non discriminatoire, un système favorisant une effective intégration des pays africains à l'économie mondiale.

La communauté internationale devra enfin rapidement adopter les mesures qui s'imposent en vue, d'une part, d'encourager l'investissement étranger direct dans les pays africains et, d'autre part, de soutenir les efforts des pays d'Afrique tendant à mettre en place des cadres législatifs suffisamment incitatifs.

Le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique constitue un contrat de solidarité passé par la communauté internationale avec l'Afrique. Ce nouvel Ordre du jour postule des sacrifices de la part de tous. L'Organisation des Nations Unies et toutes les institutions du système ne peuvent rester à l'écart de l'effort commun pour un redressement économique véritable de l'Afrique. L'établissement par le Secrétaire général d'un groupe de personnalités de haut niveau sur le développement de l'Afrique témoigne de l'engagement de notre organisation en faveur de la cause du développement du continent et témoigne également de sa volonté de mettre à l'unisson toutes les énergies des institutions spécialisées dans une action cohérente de mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour.

La Commission économique pour l'Afrique a, à cet égard, un rôle considérable à assumer, à la fois dans la sensibilisation de la communauté internationale quant à la priorité à accorder aux besoins de l'Afrique et dans la coordination des activités des institutions intéressées et impliquées dans les tâches de développement à travers l'ensemble des pays africains.

Une plus grande interaction est également attendue entre la Commission économique pour l'Afrique et l'Organisation de l'unité africaine, particulièrement en matière d'assistance, pour une mise en oeuvre méthodique du Traité d'Abuja.

Dans cet esprit, il est important que l'Assemblée générale investisse davantage son autorité dans ce grand projet et que le budget-programme qu'elle examinera prochainement distingue, en termes de priorités et de ressources, les activités multiples qu'appelle la nécessaire dynamisation des efforts en vue de la concrétisation du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique.

M. Mongbe (Bénin) :

La mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 est pour nous, Africains, l'un des principaux points inscrits à l'ordre du jour de cette quarante-huitième session de l'Assemblée générale, que vous présidez, Monsieur, avec beaucoup de compétence et de talent depuis le début des travaux le 21 septembre dernier.

Avant de vous faire part des quelques réflexions de ma délégation dans le cadre du présent débat, je voudrais marquer l'adhésion de celle-ci aux déclarations faites par le représentant du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Ambassadeur Elaraby, de l'Égypte, et par le Président du Groupe des États d'Afrique pour le mois de novembre, l'Ambassadeur Lamamra, de l'Algérie. J'aimerais enfin exprimer la profonde reconnaissance du Bénin à l'Ambassadeur Jamarillo, de la Colombie, qui vient de donner à cette tribune le soutien franc et sans réserve du Groupe des 77, groupe qui compte 130 pays, à la légitime requête des États africains pour une meilleure application du nouvel Ordre du jour.

L'année dernière, au cours de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, les délégations africaines ont exprimé leurs inquiétudes et préoccupations quant à la léthargie que connaissait le lancement de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour depuis son adoption par la résolution 46/151 du 18 décembre 1991.

Quelques jours après la suspension des travaux de la quarante-septième session, le Secrétaire général a présidé la première réunion du Groupe de personnalités de haut niveau sur le développement de l'Afrique, convoquée par lui et qui s'est tenue à Genève le 28 décembre 1992. Cette première réunion a été suivie d'une deuxième, qui a eu ses assises à Rome les 17 et 18 avril 1993.

Ces rencontres se sont penchées sur les questions suivantes : dette extérieure de l'Afrique, diversification des économies africaines, intégration économique régionale et sous-régionale en Afrique, amélioration de la coordination

des activités des organisations non gouvernementales au niveau des gouvernements et du système des Nations Unies pour le développement de l'Afrique.

Ma délégation se félicite du fait que le Secrétaire général ait entendu l'appel lancé par les délégations africaines lors du débat général de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, en convoquant et en dirigeant en personne les deux réunions du Groupe de personnalités de haut niveau sur le développement de l'Afrique.

Ma délégation apprécie également les quatre questions clefs abordées au cours des deux réunions. Toutefois, elle estime que le tableau aurait été plus complet si les questions de sécurité alimentaire, de formation des ressources humaines et de renforcement des capacités nationales avaient été examinées.

Nous constatons avec une grande préoccupation que, hormis la tenue de ces deux réunions et la publication du nouvel Ordre du jour sous forme de plaquette, aucune autre action n'a été entreprise jusqu'à cette quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

Les trois documents soumis à notre analyse à la présente session de l'Assemblée générale, à savoir le rapport (A/48/334) du Secrétaire général sur l'examen préliminaire de l'exécution du nouvel Ordre du jour, l'étude sur la nécessité et la faisabilité de la création d'un fonds de diversification des produits de base africains (A/48/335 et Add.1) et l'étude spéciale sur les flux financiers en Afrique (A/48/336 et Corr.1), ont été publiés avec un si grand retard qu'il a été impossible de recueillir les vues et les observations de nos capitales pour enrichir les contributions des délégations africaines dans la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour.

Ma délégation voudrait faire, à ce stade, quelques commentaires et suggestions. Elle voudrait soutenir l'idée d'implanter le Fonds de diversification des produits de base africains au sein de la Banque africaine de développement à Abidjan, en Côte d'Ivoire, pour une période initiale de trois à quatre ans, et de le doter d'une première tranche de ressources de 50 à 75 millions de dollars des États-Unis, destinées à aider les pays africains à élaborer des programmes et projets de diversification des produits de base.

Le Bénin voudrait également appuyer la proposition relative à la création, au niveau de chaque pays africain, d'un conseil national de la diversification qui, entre autres fonctions, pourrait élaborer et évaluer des projets de diversification, compte tenu aussi bien de la situation structurelle et institutionnelle que des infrastructures et des ressources humaines disponibles.

Toutefois, il convient de souligner que l'efficacité et les succès du Fonds de diversification pour les produits de base africains dépendront des progrès accomplis dans la solution des problèmes existant dans certains domaines cruciaux, tels que la dette extérieure de l'Afrique, l'augmentation de l'aide publique au développement, l'apport de ressources nouvelles et additionnelles, l'accroissement des investissements étrangers directs, la promotion des petites et moyennes entreprises et industries, le transfert et l'adaptation des technologies pour la transformation des produits de base, appuyés par la création ou le renforcement des structures de recherche-développement existantes garantissant à long terme le processus de diversification des économies africaines.

Le succès de la diversification repose aussi sur les mesures qui seront envisagées sur les plans politique, géographique et structurel pour modifier les systèmes actuels du commerce en Afrique, qui entravent la coopération commerciale Sud-Sud en général, et intra-africaine en particulier.

L'étude spéciale sur les flux financiers en Afrique montre l'insuffisance des investissements étrangers directs en Afrique en général, et en Afrique au sud du Sahara en particulier, la faiblesse de la mobilisation des ressources nationales d'origine tant publique que privée, le bas niveau de l'épargne et la chute de l'aide publique au développement.

Les réformes politiques et économiques entreprises par les Etats africains ne suffisent pas pour aboutir à une solution durable. La communauté internationale s'est engagée, en adoptant la résolution 46/151 du 18 décembre 1991, à soutenir les efforts faits par l'Afrique pour accélérer la croissance et réaliser un développement durable et soutenu, centré sur l'homme. Ce soutien devrait maintenant se traduire en actions, mesures et réalisations concrètes, visibles et palpables, comme c'est le cas dans d'autres régions sinistrées de la planète.

Malheureusement, les ressources financières adéquates — qui devaient être fournies à l'Afrique afin que son produit national brut atteigne une croissance de 6 %, ce pour quoi un montant net d'aide publique au développement de 30 milliards de dollars des Etats-Unis était nécessaire en 1992, avec un accroissement à un taux moyen de 4 % par an, conformément au paragraphe 29 du nouvel Ordre du jour — se font toujours attendre aujourd'hui, alors que l'année 1993 tire à sa fin. Cette situation nous rappelle étrangement le sort qu'a connu le PANUREDA, dont l'échec cuisant, par manque de ressources financières et aussi à cause de sa mauvaise conception, nous a amenés à négocier le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Au niveau du système des Nations Unies, le rapport (A/48/334) du Secrétaire général sur l'examen préliminaire de l'exécution du nouvel Ordre du jour montre qu'aucune mesure de grande portée n'a été prise depuis deux ans. En effet, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour l'Afrique et les pays les moins avancés est toujours en proie au manque de ressources financières et humaines pour accomplir sa mission de suivi et de mise en oeuvre effective du nouvel Ordre du jour; pourtant, l'Assemblée générale a clairement déclaré que le développement de l'Afrique est l'une des cinq priorités des Nations Unies pour les années 90.

Face à la situation préoccupante engendrée par le système des Nations Unies dans la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour à cause du retard accusé dans son lancement, ma délégation voudrait demander avec insistance au Secrétaire général d'inviter tous les organes, agences et organismes du système des Nations Unies à intégrer, dans les meilleurs délais possibles, les priorités du nouvel Ordre du jour dans leur mandat respectif et à allouer les ressources nécessaires à la mise en oeuvre desdites priorités, conformément au concept de complémentarité sur lequel est basé cet ordre du jour et au regard des cinq priorités des Nations Unies dans les années 90.

L'intégration des priorités et l'allocation des ressources adéquates par le système des Nations Unies permettront certaines réalisations pouvant être poursuivies et améliorées aussi bien par les recommandations à faire à l'issue du débat de haut niveau de l'ECOSOC, qui sera consacré en 1995 à l'examen de l'exécution du nouvel Ordre du jour, que par les décisions et résolutions à prendre en 1996, quand l'Assemblée générale procédera à l'examen à mi-parcours de l'exécution du nouvel Ordre du jour.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en oeuvre et du travail de suivi à mener par le système des Nations Unies et l'Afrique, le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les PMA devrait organiser, en 1994, au niveau de chacune des cinq sous-régions de l'Afrique, des séminaires-ateliers sur les priorités définies dans le nouvel Ordre du jour. La nécessité d'exécuter ces priorités pour le redressement économique et le développement de l'Afrique passera ainsi du stade des vœux pieux à la phase des réalités. Ces séminaires-ateliers devront être organisés en étroite collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et les communautés économiques sous-régionales que sont la CEDEAO, la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC ou l'UDEAC), la SADCC, le PTA et l'Union du Maghreb arabe (UMA).

Nous ne voudrions guère nous nourrir d'illusions. Le nouvel Ordre du jour n'aboutira pas au succès escompté si les ressources adéquates ne sont pas mobilisées, si la communauté internationale ne respecte pas ses engagements et si le système des Nations Unies ne joue pas correctement son rôle. Parallèlement, l'Afrique devra poursuivre ses réformes aussi bien économiques que politiques et veiller au fonctionnement effectif du mécanisme de suivi, de surveillance et d'évaluation du nouvel Ordre du jour.

La fin de la guerre froide et la perspective de construire une Organisation des Nations Unies plus efficace et plus rentable dans le domaine du développement économique et social nous donnent l'espoir que le nouvel Ordre du jour pourrait aboutir au succès.

L'Afrique a le droit et le devoir d'entrer de plain-pied dans le XXIe siècle, et non à reculer, comme le laisse entrevoir la situation actuelle, que nous déplorons tous et qu'ensemble nous devons résolument corriger.

M. Seydou (Niger) :

L'examen du point 24 de l'ordre du jour de notre Assemblée générale intitulé "Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90" constitue pour la délégation du Niger une nouvelle occasion d'apporter sa contribution aux travaux de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Ma délégation souscrit totalement à la déclaration qui a été faite sur cette question au nom de l'Afrique par l'Ambassadeur Elaraby, le représentant du Président en exercice de l'OUA.

Elle voudrait également féliciter et remercier l'Ambassadeur de Colombie, qui a apporté le soutien et la contribution du Groupe des 77 aux efforts de la communauté internationale.

Je voudrais toutefois joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour exprimer ma préoccupation et ma profonde inquiétude devant l'évolution de la mise en oeuvre de ce nouveau programme destiné à l'Afrique.

Nous nous souviendrons qu'à la fin de l'application du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique pour les années 86 à 90, la quarante-sixième session de l'Assemblée générale a adopté la résolution 46/151 consacrée au nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Cette résolution demandait, dans son paragraphe 43, l'examen préliminaire de l'exécution du Programme au cours de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

Deux années se sont écoulées après l'adoption de ce texte et également du nouvel engagement que la communauté internationale a pris à cette occasion. Mais nous constatons malheureusement la lenteur des progrès réalisés dans le cadre de sa mise en oeuvre.

Il est vrai, des résultats spectaculaires n'auraient pu être atteints en si peu de temps; toutefois, quelques initiatives décisives auraient pu nous apporter la preuve du nouvel intérêt du monde pour les difficultés socio-économiques auxquelles continuent de se heurter les pays africains.

La situation de l'Afrique n'a malheureusement pas changé au cours de ces deux dernières années. Faut-il aussi rappeler ici les raisons qui ont conduit à l'adoption du nouveau programme? Je n'en citerai que quelques-unes : la crise de la dette extérieure, la diminution constante des cours des produits de base, les conséquences des réformes d'ajustement structurel, la dégradation de l'environnement, la réduction de plus de 80 % des flux financiers vers l'Afrique et les catastrophes naturelles.

Conformément au paragraphe 22 de la résolution 46/100, les pays africains ont adopté des mesures courageuses pour l'amélioration de la gestion de leurs économies. Ils se sont engagés dans un processus de démocratisation, processus en cours aujourd'hui pour certains, achevés pour d'autres. La dimension humaine du développement est plus que jamais prise en compte dans toutes les décisions des responsables africains. Les questions d'environnement, de population, d'autosuffisance alimentaire, de mise en valeur des ressources humaines, d'amélioration des conditions de vie des franges les plus vulnérables de la société sont au coeur des priorités adoptées par les gouvernements africains.

Il reste cependant, pour la communauté internationale, à soutenir les efforts faits par l'Afrique pour accélérer la croissance et réaliser un développement centré sur l'homme, de façon durable et soutenue.

Les pays africains auraient été fortement encouragés par l'aide de la communauté internationale dans la mise en oeuvre des trois secteurs prioritaires définis par le Secrétaire général à l'issue de la rencontre de haut niveau qui s'est tenue à Genève en décembre dernier, à savoir : la question de la dette extérieure, l'intégration régionale et sous-régionale, et la diversification de l'économie des pays africains.

Il y a eu, certes, quelques actions positives que nous ne pouvons ignorer. Ainsi, nous saluons les conférences et rencontres internationales de haut niveau qui ont été organisées par les Nations Unies et visaient à réorienter l'attention de la communauté internationale sur l'Afrique. Nous saluons la Conférence sur le développement de

l'Afrique, qui a été organisée par le Gouvernement japonais les 5 et 6 octobre derniers. Cette conférence a été pour le Japon et la communauté internationale l'occasion de s'engager à améliorer le taux de l'aide publique au développement. De même, le forum qui sera organisé en Indonésie en 1994 et qui regroupera les représentants des pays africains et des investisseurs étrangers, toujours à l'initiative du Gouvernement japonais, est un autre aspect du progrès dont nous nous félicitons. Nous saluons également l'élaboration du rapport sur l'étude de faisabilité du Fonds de diversification des produits de base africains qui vient d'être présenté à l'Assemblée générale.

Enfin, le Niger se félicite de toutes les actions que le Secrétaire général entreprend à travers le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés et qui visent à maintenir l'Afrique au coeur des préoccupations de l'Organisation des Nations Unies pendant toute la décennie.

Cependant, nous estimons qu'il reste encore beaucoup à faire : nous sommes loin des objectifs fixés au titre du nouveau programme pour l'Afrique. Nous croyons fermement qu'en l'absence d'une approche intégrée pour résoudre les problèmes multisectoriaux de l'Afrique, la région continuera à se heurter à de graves obstacles entravant la réalisation des objectifs.

Les mesures préconisées au titre du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 restent plus que jamais d'actualité. Aussi le Niger lance-t-il un appel à la communauté internationale afin qu'elle entame la mise en oeuvre de ses propres décisions. Le Niger exhorte les pays développés à consacrer une partie des ressources libérées par la réduction des dépenses militaires à la croissance et au développement socio-économique des pays africains. Les institutions financières internationales pourraient également contribuer à ces efforts en augmentant leur soutien financier aux pays africains à des conditions favorables.

Nous souhaitons l'implication des organisations non gouvernementales et l'organisation de séminaires en Afrique et ailleurs, afin de sensibiliser les populations. Dans cet esprit, le Niger lance un appel au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour que le Bureau du Coordonnateur puisse mener des actions tendant à sensibiliser les populations africaines et celles des pays développés à la nécessité de mettre en oeuvre ce nouveau programme pour l'Afrique.

Pour terminer, Monsieur le Président, j'aimerais vous féliciter pour la maîtrise remarquable, la compétence et la clairvoyance avec lesquelles vous dirigez nos travaux.

M. Chen Jian (Chine) (*interprétation du chinois*) :

Le rapport du Secrétaire général et les interventions faites aujourd'hui par des représentants de nombreux pays africains, et en particulier la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine par le représentant de la Colombie, Président en exercice de ce groupe, ont clairement montré qu'au cours des deux dernières années les pays et les peuples africains se sont efforcés inlassablement de mettre en oeuvre la résolution 46/151 de l'Assemblée générale. Ils ont procédé à des ajustements et à des réformes conformes à leurs situations nationales et ont montré leur dynamisme en saisissant l'occasion de développement qui s'offrait.

Malheureusement, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport, la plupart des pays africains restent dans une situation périlleuse marquée par l'alourdissement de la dette, l'accroissement rapide de la population, la stagnation des exportations, une baisse durable du revenu par habitant et une détérioration marquée de la situation nutritionnelle. L'application du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 se trouve donc confrontée à de nombreux défis, notamment la diversification des produits de base d'exportation, dont le but est de renforcer la sécurité alimentaire, de rendre la production plus viable, d'accroître les recettes d'exportation et d'encourager le développement.

Le rapport a également contribué à nous montrer qu'au cours de l'application du nouvel Ordre du jour, il y a eu un contraste plus marqué entre les efforts inlassables déployés par les pays africains et l'absence d'appui efficace de la communauté internationale. Cela est particulièrement mis en évidence par le fait que la demande de stabilisation des prix des produits d'exportation dans les pays africains n'a toujours pas été satisfaite; le protectionnisme commercial pratiqué par les pays développés s'accroît toujours; les flux financiers vers l'Afrique ont décliné; et la réduction et l'exonération des dettes des pays africains sont loin d'avoir atteint le niveau prévu.

L'incapacité des pays développés de remplir leurs obligations et de tenir leurs promesses ainsi que la détérioration croissante de l'environnement économique mondial ont sapé les efforts faits par les pays africains et compromis les bénéfices produits par le nouvel Ordre du jour. Cette situation doit changer. Le développement en Afrique doit être réalisé au moyen d'efforts concertés et d'une coopération sincère de la part du peuple africain et de la communauté internationale. Il exige une forte dynamique des pays africains et un puissant élan de l'extérieur. La restauration et la croissance économiques en Afrique non seulement auront des conséquences directes sur la stabilité à long terme dans les pays africains, mais elles affecteront

également la stabilité et la vitalité du développement de toute l'économie mondiale.

Premièrement, pour appliquer le nouvel Ordre du jour, la communauté internationale, et notamment les pays développés, doit attacher une importance plus grande au nouvel Ordre du jour, et sa volonté de l'appliquer doit se traduire par des actes. En particulier, elle doit mobiliser des ressources extérieures suffisantes et s'acquitter de ses obligations dans des domaines comme les produits de base, le commerce et la dette.

Deuxièmement, les recommandations constructives que l'on trouve dans le rapport du Secrétaire général en faveur des efforts que font les pays africains pour appliquer le nouvel Ordre du jour, y compris la recommandation de créer un fonds de diversification pour les produits primaires en Afrique à la Banque africaine de développement devrait recevoir un appui énergique et susciter une réaction favorable.

Troisièmement, s'il est vrai que l'application du nouvel Ordre du jour ne sera ni aisée ni gratuite, il convient d'ajouter que les économies arriérées et des fondations plus solides ont rendu les pays africains extrêmement vulnérables aux risques et aux pressions résultant de changements rapides. Tout en aidant les pays africains à atteindre les objectifs du nouvel Ordre du jour, nous devons pleinement comprendre leurs diverses situations nationales, respecter leurs choix en matière de stratégies et de politiques de développement, éviter ou limiter dans la mesure du possible les turbulences et les effets négatifs que pourraient produire certaines mesures, réduire les coûts sociaux des réformes et obtenir les meilleurs résultats économiques et sociaux d'ensemble.

Quatrièmement, nous estimons que le système des Nations Unies doit jouer un rôle positif dans l'application du nouvel Ordre du jour; les organisations intéressées des Nations Unies et les institutions spécialisées devraient formuler et mettre en oeuvre des projets relatifs au nouvel Ordre du jour, injecter les ressources financières adéquates, fournir un ferme appui à la coopération économique et technique régionale et sous-régionale en Afrique, veiller de plus près à l'application du nouvel Ordre du jour et améliorer la qualité de l'évaluation.

Le Gouvernement et le peuple chinois attachent une grande importance au développement économique et au progrès social dans les pays africains. Renforcer l'unité et la coopération avec les pays du tiers monde, y compris les pays africains, constitue la pierre angulaire de la politique étrangère chinoise. Comme toujours, nous continuerons de renforcer les échanges et les diverses formes de coopération avec les pays africains dans les domaines économique,

commercial et technique, et contribuerons dans toute la mesure du possible à la réalisation des objectifs du nouvel Ordre du jour.

M. Maruyama (Japon) (*interprétation de l'anglais*) :
Ma délégation voudrait tout d'abord exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour les rapports qu'il a préparés au sujet de cette très importante question. Parmi les informations détaillées et précieuses qu'ils contiennent se trouvent l'historique de l'adoption du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, des descriptions de la situation politique, économique et sociale, passée et actuelle des pays africains, et une évaluation des progrès réalisés dans les efforts faits pour appliquer le nouvel Ordre du jour aux niveaux national, régional et international, ainsi qu'à l'échelle de l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation n'a rien à ajouter à ces informations, et je me bornerai donc à parler de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement africain. La Conférence a été accueillie par le Gouvernement japonais et l'Organisation des Nations Unies et la Coalition mondiale pour l'Afrique en ont été les coorganisateur. Elle s'est achevée avec succès par l'adoption de la Déclaration de Tokyo sur le développement africain, intitulée "Vers le XXIe siècle". Des exemplaires de la Déclaration ont déjà été distribués à la Deuxième Commission et peuvent être obtenus auprès de la Mission japonaise.

Environ 400 personnes venant de 48 pays africains, 13 grands pays donateurs et 10 organisations internationales ont participé à la Conférence. En outre, plus de 30 pays et organisations internationales étaient présents en tant qu'observateurs. Certains pays africains étaient représentés par leur chef d'Etat et de nombreux pays étaient représentés au niveau ministériel. Au nom de mon gouvernement, je voudrais saisir cette occasion pour réitérer ma profonde gratitude à chacun d'entre eux pour avoir contribué au succès de la Conférence.

La Déclaration, qui contient des passages sur les réformes politiques et économiques, le développement économique grâce aux activités du secteur privé, la coopération régionale et l'intégration, les secours d'urgence et le développement, l'expérience asiatique et le développement africain, la coopération internationale et son suivi, reflète fidèlement les débats qui se sont déroulés au cours de ce rassemblement de deux jours. Faute de temps, je n'essayerai pas de les résumer ici. Je voudrais, toutefois, faire trois observations.

Premièrement, les discussions à la Conférence se sont déroulées de façon très constructive et dans un esprit de partenariat. A la séance d'ouverture, sir Ketumile Masire,

Président de la République du Botswana et Coprésident de la Coalition mondiale pour l'Afrique, a indiqué que les pays africains étaient pleinement conscients de la responsabilité qui leur incombe de formuler et de mettre en oeuvre des programmes de réformes politiques et économiques susceptibles de les engager dans la voie d'une croissance durable et équitable, et il en a appelé à ses partenaires au développement pour qu'ils appuient ces efforts de réforme sur la base d'un partenariat nouveau et renforcé. Des idées semblables ont été exprimées par plusieurs participants de pays africains et leurs partenaires. Cet esprit de partenariat est mis en relief tout au long de la Déclaration de Tokyo, notamment dans la dernière phrase de son préambule qui déclare,

“Nous, par conséquent, adoptons solennellement la présente Déclaration, fermement convaincus qu'elle servira à renforcer un nouveau partenariat qui se fait jour, en vue d'un développement durable de l'Afrique fondé sur l'autonomie des pays africains et l'appui des partenaires de l'Afrique dans le domaine du développement.”

Deuxièmement, je voudrais parler brièvement de la nouvelle dimension que la Conférence a donnée à la question du développement africain en la mettant en parallèle avec l'expérience asiatique. Au titre de ce point de l'ordre du jour, des études de cas de l'Indonésie et de la Thaïlande ont été présentées par deux éminents orateurs venant de ces pays et des opinions et des analyses ont été présentées par d'autres participants. Tout en notant qu'aucun modèle de développement ne pouvait être simplement transposé d'une région à une autre, la Conférence a reconnu que certaines expériences asiatiques pouvaient s'appliquer au développement africain, notamment la valeur de stratégies appropriées de développement à long terme, une administration gouvernementale fonctionnelle et un attachement sérieux des dirigeants du pays et de sa population à réaliser la croissance économique. Les occasions de coopération Sud-Sud entre l'Asie et l'Afrique augmentent, et je voudrais indiquer que de nombreux pays qui ont participé à la Conférence se sont montrés prêts à explorer ce domaine.

M. Martini Herrera (Guatemala), Vice-Président, assume la présidence.

Enfin, je voudrais mentionner les déclarations du Gouvernement japonais, prononcées à la Conférence par le Premier Ministre Hosokawa et le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères Hata, que l'on peut résumer comme suit :

Premièrement, le Japon s'efforcera de contribuer à renforcer les processus politiques en Afrique, à étendre l'assistance aux efforts de démocratisation, à la fois dans le

domaine bilatéral et par le biais de la participation aux efforts internationaux entrepris par les Nations Unies et d'autres organisations.

Deuxièmement, le Japon continuera de prêter son concours actif aux réformes économiques en Afrique. Par exemple, le Japon va accorder une assistance d'un autre type que celle qu'apportent les projets qui s'élèvera à un total de 650 à 700 millions de dollars au cours des trois exercices fiscaux de 1993 à 1995, essentiellement aux pays africains qui poursuivent de tels programmes de réforme. Nous demandons aussi instamment que soit poursuivi le Programme spécial d'aide à l'Afrique (PSA) et qu'un nouveau système soit créé pour remplacer l'actuelle Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR).

Troisièmement, le Japon contribuera activement au développement des ressources humaines. Nous venons d'entamer un Programme d'accueil de la jeunesse africaine afin de permettre à de jeunes Africains de venir au Japon et nous nous efforçons d'organiser un séminaire Asie-Afrique, en coopération avec d'autres pays et organismes intéressés.

Quatrièmement, le Japon se montrera plus attentif aux problèmes environnementaux qui se posent en Afrique, conformément à son souhait déjà exprimé d'augmenter substantiellement son aide publique au développement liée aux problèmes environnementaux qui se posent dans le monde en la faisant passer de 7 à 7,7 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Il a également formulé un projet pour mettre en valeur les ressources en eau souterraine et l'approvisionnement en eau dans diverses parties de l'Afrique subsaharienne et accordera une aide sous forme de subventions, de l'ordre de 250 à 300 millions de dollars à cet effet, au cours des trois années à venir.

Enfin, l'aide publique au développement mettra l'accent sur l'efficacité et tiendra compte du stade de développement économique de chaque pays, conformément aux principes définis dans la charte d'aide publique au développement du Japon. A cette fin, nous nous proposons de renforcer le dialogue politique avec les pays africains et d'envoyer plus souvent des missions de coopération économique dans la région.

Pour aider les pays africains à réaliser un développement durable, il faut aborder la question dans son ensemble, en prenant en considération à la fois les questions relatives au commerce, à l'investissement, à la dette, à l'environnement et à la population. Le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 énonce les principes qui doivent nous guider au moment où nous formulons cette approche. Je crois que la Conférence internationale de Tokyo sur le développement africain a beaucoup contribué au succès remporté par la mise

en oeuvre du nouvel Ordre du jour, et le Gouvernement japonais coopérera sans réserve avec d'autres pays et organisations, notamment l'Organisation des Nations Unies et la Coalition mondiale pour l'Afrique au suivi de ces activités.

Pour terminer, ma délégation tient à affirmer que le Japon est fermement résolu à poursuivre et à renforcer son partenariat avec les pays africains alors qu'ils s'efforcent de parvenir à un développement durable et à entrer, ainsi, dans une nouvelle ère de prospérité et de sécurité.

M. Noterdaeme (Belgique) :

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

Qu'il me soit permis, tout d'abord, de remercier le Secrétaire général pour les divers rapports qu'il nous a soumis et qui forment la base de notre débat d'aujourd'hui. Nous y voyons la confirmation de l'intérêt personnel que le Secrétaire général porte aux problèmes économiques de l'Afrique.

Nous remercions également le Coordonnateur spécial pour l'Afrique, M. Ould Abdallah, de sa contribution à nos travaux.

Les images d'une Afrique en crise nous poursuivent d'année en année. Les 10 dernières années ont vu la croissance spectaculaire de tout un groupe de pays en développement dans d'autres régions du monde. Pour l'Afrique, par contre, on parle d'une décennie perdue. Il faut cependant refuser le fatalisme et rechercher les causes réelles des problèmes. La récente Conférence de Tokyo nous a permis d'avancer dans cette recherche.

Tout d'abord, ne généralisons pas outre mesure. Il y a bien eu des événements positifs pour le continent. Depuis la fin des années 80, nous avons vu en Afrique un vaste mouvement de réforme politique, sociale et économique, qui peut jeter les bases pour des sociétés plus ouvertes, plus aptes à prendre en main leur propre destin. Il faut rendre hommage aux populations et aux hommes politiques africains qui ont courageusement emprunté la voie de la démocratie.

Cependant, en dépit d'un meilleur contexte politique et d'une aide internationale substantielle, le démarrage économique ne s'est pas manifesté. On doit chercher à connaître les raisons précises de cet échec. En ramenant la question à ses aspects les plus concrets, nous discernons plusieurs causes directes.

Primo, le concept même de développement est resté trop longtemps en Afrique une notion imposée d'en haut,

sans rapport avec le potentiel des sociétés. Ce manque d'engagement de la société explique l'abandon du secteur agricole, le bas niveau de l'épargne, la fuite des capitaux et des cerveaux.

En deuxième lieu, le facteur démographique a constamment empêché une amélioration du niveau de vie. Il faut à tout pris arrêter cette spirale dans laquelle toute croissance économique est annulée par la croissance démographique.

En troisième lieu, l'Afrique est peut-être le continent où le potentiel humain pour le développement a été le plus sous-évalué. Il y a eu un gaspillage tragique de vies, de talents et d'esprit d'initiative. Les pays donateurs et les pays africains ont souvent fait fausse route ensemble, en promouvant un développement axé sur les grandes infrastructures plutôt que de partir des données de base : l'enseignement, les soins de santé, le rôle capital des femmes, l'encouragement des forces vives de la société.

Il faut admettre en même temps que le contexte économique mondial n'a pas été favorable au redémarrage des économies africaines. Cette marque vaut en ce qui concerne le niveau des prix des produits de base, les taux d'intérêt internationaux, le mouvement des investissements privés. Nous n'avons pas de contrôle déterminant sur tous ces facteurs, mais nous sommes néanmoins conscients de la nécessité de créer un meilleur environnement économique international, en parallèle avec les efforts des pays africains, en particulier en ce qui concerne la libéralisation du commerce et l'accès aux marchés.

C'est dans cet esprit que nous devons évaluer les chances de succès du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique. A beaucoup d'égards, l'Ordre du jour est un document ambitieux. Cela vaut en particulier en ce qui concerne les chiffres mis en avant pour la croissance économique et les transferts de ressources. L'expérience de programmes précédents, notamment le PANUREDA, nous a appris que le suivi opérationnel est aussi important que le choix des objectifs.

L'aide internationale, pour contribuer efficacement à la croissance, doit s'accompagner d'un effort d'assainissement des finances publiques. C'est à ce prix que la communauté financière internationale et les investisseurs privés retrouveront le chemin de l'Afrique. Cependant, la communauté internationale n'a pas abandonné l'Afrique à son sort. En fait, exprimée tant en chiffres absolus qu'en montant par habitant, l'aide internationale à l'Afrique est restée à travers

les années 80 la plus importante par rapport à celle donnée à d'autres continents.

En ce qui concerne la Communauté européenne et ses Etats membres, je tiens à réaffirmer ici les liens de solidarité traditionnelle qui nous unissent à l'Afrique. Nous n'acceptons pas que l'indifférence à l'égard de l'Afrique prévale. Au demeurant, l'Afrique reste le plus grand bénéficiaire de l'aide que la Communauté et ses Etats membres canalisent à travers les Conventions de Lomé. Un fonds de l'ordre de 100 millions d'écus a été mis sur pied par la Communauté en mai dernier. A cette aide communautaire s'ajoute une aide bilatérale substantielle de la part des Etats membres individuels de la Communauté. Grâce à ces actions à divers niveaux, la CEE et ses Etats membres sont les premiers bailleurs de fonds et les premiers partenaires commerciaux du continent africain.

Parmi les problèmes spécifiques qui se posent aux pays africains, deux en particulier retiennent notre attention : celui de la dette et celui de la diversification.

En ce qui concerne la dette extérieure, nous reconnaissons l'urgence de mesures appropriées dans le cadre de la stratégie internationale, tout en plaçant le service de la dette dans le contexte plus général des flux financiers. Les Etats membres de la Communauté ont continué, dans le Club de Paris, à prendre des mesures de faveur en ce qui concerne les pays les plus pauvres qui sont lourdement endettés, et nous encourageons les autres crédateurs à faire de même.

La Communauté et ses Etats membres sont également attentifs au problème de l'endettement de certains pays africains à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ils souhaitent que ceux-ci puissent bénéficier, au cas par cas, de traitements plus favorables, notamment de la part du Club de Paris. Nous voulons cependant souligner que la solution des problèmes d'endettement ne relève pas uniquement de l'action internationale. Les pays eux-mêmes ont la responsabilité de mener des politiques saines dans le cadre de l'ajustement structurel.

La diversification économique est un sujet prioritaire, vu que la vulnérabilité des économies africaines est souvent une conséquence directe d'un manque de diversité. Cela vaut en particulier pour les pays qui sont largement tributaires d'exportations de produits de base. Ces produits doivent trouver des débouchés, mais en même temps il faut créer un environnement économique plus propice à la diversification. En reconnaissant ce problème, nous devons le voir dans le cadre plus large de la promotion des investissements alternatifs et de la stabilisation des revenus d'exportation. Nous devons surtout éviter les approches peu réalistes du passé. Les possibilités existant dans le système multilatéral pour promouvoir la diversification doivent être utilisées à fond, en

évitant la création de nouvelles structures qui feraient double emploi.

Si nous parlons ici de l'Afrique dans son ensemble, il ne faut pas oublier que ce vaste continent ne répond pas à des formules de stéréotype. Nos efforts doivent être suffisamment flexibles pour que les différences régionales et même sous-régionales puissent être prises en compte. Les possibilités de coopération régionale et sous-régionale en Afrique ne sont pas suffisamment exploitées. Dans la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, une commission économique pour l'Afrique revitalisée pourrait jouer un rôle de premier plan. Nous encourageons vivement la mise en place d'une communauté économique africaine, conformément au Traité d'Abuja, et nous partagerons volontiers avec nos partenaires africains l'expérience acquise lors du processus d'intégration économique au sein de la Communauté européenne.

Dans un nombre de secteurs économiques, la coopération sous-régionale est irremplaçable; la notion de développement durable attire d'ailleurs l'attention sur des problèmes qui sont, de par leur nature même, transfrontaliers et qui requièrent des approches communes. La sécheresse et la désertification, qui sont au centre du débat du suivi de Rio, n'en sont que les exemples les plus frappants. Nous réaffirmons l'importance à accorder à l'Afrique dans l'élaboration de la Convention internationale en cette matière.

On ne peut pas isoler le développement de l'Afrique des aléas de l'économie mondiale. Cependant, si nous arrivons à créer dans les pays africains des économies nationales saines et performantes, elles trouveront moyen de s'insérer dans l'économie globale.

La Communauté européenne et ses Etats membres souscrivent entièrement au concept de la responsabilité partagée et du partenariat tel qu'il a été défini à la huitième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Nous sommes convaincus que le cycle de la misère peut être rompu et que l'Afrique occupera, grâce aux efforts nationaux et internationaux, la place qui lui revient dans notre monde.

M. Karukubiro Kamunanwire (Ouganda)
(interprétation de l'anglais) :

Je voudrais tout d'abord exprimer au Secrétaire général les sincères félicitations de ma délégation pour les excellents rapports qu'il a présentés au titre de ce point de l'ordre du jour, y compris celui relatif à la nécessité et à la faisabilité de la création d'un fonds de diversification pour les produits de base africains et celui relatif aux courants financiers et autres ressources pour l'Afrique, plus particulièrement demandés dans le cadre de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les

années 90. Ces deux domaines sont critiques et indispensables pour assurer le succès de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Nous sommes reconnaissants des mesures concrètes qui sont contenues dans les deux rapports.

Les pays africains ne peuvent continuer indéfiniment à compter sur une ou deux matières premières pour leurs recettes d'exportation. Ils doivent s'efforcer de diversifier leurs produits de base et d'accroître leurs revenus en renforçant leur industrie de transformation. Ce n'est qu'ainsi qu'ils pourront espérer arriver à une certaine stabilité et à un accroissement de leurs recettes d'exportation.

Nous appuyons la proposition contenue dans le document A/48/335 tendant à créer un fonds de diversification à la Banque africaine de développement. Comme il a été précisé, le principal objectif de ce fonds serait d'aider à l'élaboration de projets de diversification pour les produits de base. Le rapport recommande à cette fin la formation en Afrique de conseils nationaux de la diversification, qui élaboreraient les projets de diversification en coopération étroite avec le fonds. Cet arrangement devrait permettre de surmonter les anomalies susceptibles d'apparaître lors de la préparation des projets. Il faut voir dans cette initiative l'occasion de donner une nouvelle impulsion au nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Nous devons aussi appuyer la proposition de créer ce fond sur la base de contributions volontaires et d'accorder des subventions pour les activités de préinvestissement. Pour assurer le financement d'un tel fonds, la communauté internationale et les institutions financières multilatérales doivent se montrer généreuses dans les contributions qu'elles apportent pour réaliser les objectifs à l'origine de sa création.

La question des courants de ressources financières suffisants revêt une importance cruciale en cette époque où de nombreux pays d'Afrique sont résolument engagés dans un processus de transformation politique et économique.

Le plus souvent nos partenaires développés nous suggèrent de puiser dans l'épargne nationale les ressources financières nécessaires. Il convient toutefois de signaler que seule l'amélioration des termes de l'échange peut renforcer la capacité de l'Afrique à épargner. Comme il a déjà été dit, en jetant un rapide coup d'oeil aux prix ridicules qui ont été offerts au fil des années pour les produits de base africains sur les marchés internationaux, on comprend pourquoi cela n'a pas été possible. Le prix du café, par exemple, qui était de plus de 3 dollars en 1978, est tombé à 40 cents, ou moins, en 1992. Aussi, des pays comme l'Ouganda, dont les seules exportations de café lui ont rapporté en 1978 plus de 400 millions de dollars, n'en gagne plus que 100 pour un volume d'exportations qui a plus que doublé. Il en va de

même pour le cacao, le thé, le bois et quelques autres produits agricoles et minéraux de l'Afrique.

Il convient donc de préciser que pour la plupart des pays africains la capacité d'épargner dépend des résultats obtenus par leur industrie d'exportation. La chute des prix des principaux produits de base s'est traduite par une perte de revenus qui a entraîné une baisse sensible des revenus au fur et à mesure que s'amenuisait la base fiscale.

Faute de pouvoir épargner, l'appui extérieur est indispensable. En conséquence, nous devons nous employer à obtenir des prix équitables pour nos produits de base et le libre accès aux marchés extérieurs pour nos produits.

Il est plus nécessaire que jamais d'insister davantage sur les prêts commerciaux aux pays de la région que sur le perpétuel recours aux formes actuelles de financement extérieur. En effet, les ressources mises à disposition par le biais de l'Aide publique au développement ont tendance à être insuffisantes; elles ne répondent pas aux besoins de transformation à long terme. L'Afrique a besoin de ressources qui soient suffisantes et qui puissent être utilisées pour surmonter l'insuffisance de ses structures physiques, institutionnelles et sociales ainsi que les problèmes que pose la faiblesse de son secteur de production. Les prêts à long terme doivent être possibles pour les pays qui entreprennent une restructuration économique fondamentale et qui peuvent prouver la rentabilité de l'investissement. Cela est possible si les projets financés sont viables.

Vu le peu de résultats obtenus en dépit de l'Aide publique au développement consentie au continent au fil des années, il importe de modifier la forme, le mode et le volume du financement extérieur. Inutile d'en chercher les raisons bien loin. Le gros de l'aide bilatérale et multilatérale accordée à l'Afrique jusqu'ici a servi à financer l'aide technique et à soutenir les importations, alors que rien ou presque n'est allé au capital productif. C'est pourquoi il convient maintenant de nous concentrer sur les infrastructures physiques, institutionnelles et sociales.

Dans bien des cas, l'échec des projets de développement est attribué à tort aux politiques nationales des gouvernements bénéficiaires. Ce qu'on omet souvent de dire, toutefois, c'est que nombre de plans de développement et leurs projets avortés, dont on rend souvent responsables les politiques des pays bénéficiaires en développement, ont été conçus, mis en place et exécutés sur le conseil et avec l'étroite participation des pays donateurs et des institutions multilatérales de financement.

Une étude plus attentive des origines de ces plans et projets révélerait que, pour la plupart, les consultants, les

entrepreneurs ou les personnes chargées de les mettre en oeuvre ont été choisis et approuvés par les donateurs et les institutions financières eux-mêmes. Du fait de la faible capacité d'élaboration et d'exécution de projets de nombreux pays africains, nos pays n'avaient guère d'autre choix que de recourir à leurs conseils. Malheureusement, nombre de ces projets se sont révélés trop mal conçus ou trop mal exécutés pour aboutir aux résultats désirés. Cela était dû au fait que les conseillers extérieurs et le personnel de soutien n'ont pas su évaluer comme il convient la situation dans les pays bénéficiaires ni les effets qu'elle avait sur les projets. Et pourtant leur responsabilité à cet égard n'a jamais été mise en évidence jusqu'à présent.

L'atmosphère régnant dans les relations internationales semble être plus que jamais propice. De nombreux pays africains ont pris les décisions difficiles qui s'imposaient et ont mis en place des politiques et programmes d'ajustement, de développement durable et de transformation. Maîtrise et responsabilité, par exemple, sont devenus la pratique acceptée sans pression extérieure induite. Le moment est donc venu de dire quel montant d'argent est dépensé, où il est dépensé, à quelle fin et dans l'intérêt de qui, et de montrer l'efficacité de ces dépenses dans le contexte du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Toute stratégie relative aux flux financiers à destination de l'Afrique qui ne tient pas compte du problème de la dette sera vouée à l'échec. Le mécanisme et la structure actuels permettant de traiter le problème doivent être réexaminés de près pour alléger à court et à long terme la dette des bénéficiaires. Nous devons continuer de demander l'annulation des dettes des pays à faible revenu qui sont lourdement endettés. Toute initiative doit comprendre l'annulation ou une réduction considérable de leur dette.

La dette envers les créanciers multilatéraux ne doit pas rester sacro-sainte à tout jamais et, partant, exclue de tout traitement souple que présentent diverses options, telles que l'annulation, la réduction, le rééchelonnement, la conversion, etc. Par leurs activités, les institutions multilatérales de financement n'allègent pas le fardeau de la dette des pays à faible revenu qui limite leurs activités mais l'augmente au contraire. Les maigres ressources obtenues à des conditions de faveur sont maintenant utilisées pour le service de ces dettes au lieu de l'être aux fins du développement. Cela a pour effet net de transformer simplement une crise de paiement en un problème chronique, dont la fin est imprévisible.

Les institutions multilatérales de financement sont priées d'envisager l'annulation, la réduction et le rééchelonnement des dettes qui leur sont dues par les pays lourdement endettés d'Afrique, afin de leur apporter l'aide

qui leur est tellement nécessaire en ce moment de transformation socio-économique. En outre, la communauté internationale, qui, dans le contexte du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90, a pris l'engagement d'apporter un appui concret et sans réserve aux efforts de l'Afrique, ne l'a pas encore matérialisé. Durant le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990, la communauté internationale s'était engagée à aider l'Afrique à mettre au point le processus de redressement durant la période 1986-1990. La communauté internationale devait transférer annuellement 9 milliards de dollars à cette fin, en plus de l'aide publique au développement. Il est triste de constater que bien peu de choses ont été faites pendant cette période. Une somme de 30 milliards de dollars en aide publique au développement devait être consacrée en 1992 au nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, et il avait été convenu que l'aide publique au développement qui serait apportée par la suite atteindrait le taux annuel de 4 %. Nous attendons encore de la communauté internationale qu'elle tienne sa promesse à cet égard.

Il convient de faire remarquer que l'Afrique a besoin de mesures temporaires spéciales. Les pays africains ne sont pas en mesure de rivaliser efficacement sur les marchés financiers d'un monde qui est devenu plus compétitif. La faiblesse de la base industrielle et les problèmes sociaux et politiques ont rendu l'Afrique moins concurrentielle. Il est donc crucial que la communauté internationale apporte son appui à cet égard.

Qu'il me soit permis de terminer en saisissant cette occasion pour remercier sincèrement le Gouvernement japonais pour l'initiative importante et pertinente qu'il a prise en convoquant la Conférence internationale de Tokyo sur le développement africain, qui a été couronnée de succès. Nous devons également féliciter la Coalition mondiale pour l'Afrique et le bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés pour l'appui et les efforts qu'ils ont consacrés à l'organisation de la Conférence. La Conférence a réussi à axer l'attention internationale sur l'Afrique. Les participants africains ont réaffirmé leur attachement à l'auto-assistance et à l'intégration régionale et ont exprimé l'espoir que la communauté internationale, à son tour, concentrera son attention sur l'appui à donner aux efforts de l'Afrique. Comme pour la plupart des conférences de cette nature, l'élément le plus important reste le suivi des engagements pris. Nous espérons sincèrement que toutes les parties intéressées respecteront ces engagements.

M. Samassekou (Mali) :

Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général pour ses rapports pertinents sur le nouvel Ordre du jour des

Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Nous tenons également à saluer les différentes actions qu'il a entreprises pour mieux diagnostiquer les problèmes du continent et sensibiliser la communauté internationale à la nécessité d'aider à les résoudre.

Avant de faire part à l'Assemblée de quelques réflexions sur le point à l'examen, ma délégation voudrait dire qu'elle s'associe pleinement aux vues exprimées par les Ambassadeurs d'Égypte et d'Algérie, en leur qualité de représentants du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et du Groupe africain à l'ONU. Nous remercions également l'Ambassadeur de Colombie, Président du Groupe des 77, pour le soutien qu'il a apporté, au nom du Groupe, à la recherche de solutions aux préoccupations africaines.

L'adoption par l'Assemblée générale, en 1991, du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 avait suscité beaucoup d'espoir tant au niveau des gouvernements que des peuples africains.

Basé sur le principe de la responsabilité partagée et d'un partenariat réel entre l'Afrique et la communauté internationale, le nouvel Ordre du jour pour l'Afrique se distingue du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990 parce qu'il s'articule autour d'objectifs bien précis à atteindre au cours des années 90. Il s'agit, entre autres, d'un taux de croissance annuel moyen en Afrique du produit intérieur brut d'au moins 6 %, et d'un minimum de 30 milliards de dollars d'aide publique au développement net en 1992, chiffre devant croître au taux moyen de 4 % par an.

En plus de ces objectifs, le nouvel Ordre du jour définit clairement les responsabilités respectives de l'Afrique, de la communauté internationale et du système des Nations Unies. C'est à ce titre qu'il a été demandé aux pays africains de mettre en oeuvre des réformes économiques nécessaires à une croissance et à un développement durable; à la communauté internationale de chercher une solution au problème de la dette, de fournir des ressources supplémentaires et d'appuyer les efforts de diversification et d'intégration économique; au système des Nations Unies de jouer un rôle majeur en exécutant des programmes spécifiques compatibles avec les objectifs du nouvel Ordre du jour pour l'Afrique.

Malgré la clarté des objectifs du nouvel Ordre du jour pour l'Afrique, le niveau de réalisation demeure en deçà du minimum attendu par l'Afrique. Les perspectives d'une reprise économique en Afrique semblent de plus en plus compromises en raison du fardeau excessif de la dette

extérieure, de la chute du prix des produits de base et de la diminution des flux financiers. Durant la période de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, le taux de croissance en Afrique a été de 1 à 3,8 % selon les différentes régions. Ces différents cas restent de loin inférieurs à l'objectif de 6 % du nouvel Ordre du jour pour l'Afrique. S'agissant des flux financiers d'une manière générale, le volume de l'assistance financière accordée à l'Afrique a baissé. Les données disponibles sont en dessous du volume annuel prévu dans le cadre du nouvel Ordre du jour. En ce qui concerne les produits de base, le rapport du Secrétaire général (A/48/334) indique que les exportations des produits de l'Afrique subsaharienne ont baissé de 15 % durant les années 90 et que la valeur des exportations a à peine dépassé son niveau de 1990.

Dans le cadre de la solution du problème brûlant des produits de base, ma délégation estime qu'une attention particulière doit être accordée aux conclusions et recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général A/48/335 intitulé "Nécessité et faisabilité de la création d'un fonds de diversification pour les produits de base africains". Ma délégation accueille favorablement la recommandation relative à la création d'un fonds de diversification pour les produits de base africains ainsi que la création de conseils nationaux de diversification. En exhortant les pays africains à créer au plus vite ces conseils, nous lançons un appel pressant à la communauté internationale pour la mise en oeuvre de la recommandation en apportant les ressources nécessaires audit fonds. Il est souhaitable que le fonds soit opérationnel d'ici décembre 1993.

Dans le cadre de la solidarité internationale et des relations de coopération qui lient l'Afrique au reste du monde, une attention particulière doit être accordée au développement de ce continent en raison de la spécificité et de l'acuité de ses problèmes. En effet, l'Afrique demeure la région la plus handicapée dans son effort de développement. Elle reste la région qui a le niveau de vie le plus bas du monde et où la pauvreté absolue ne cesse d'augmenter. L'Afrique consacre le tiers de ses recettes d'exportation au service d'une dette qui est la plus lourde du monde par habitant et dont l'encours s'élevait à 225 milliards de dollars en 1992. Actuellement, elle a une part de participation infime au commerce international représentant moins de 2 % des échanges mondiaux de marchandises.

Les nombreux programmes et plans élaborés tant aux niveaux national, sous-régional, régional, qu'international en faveur de l'Afrique méritent d'être concrètement mis en oeuvre. Le nouvel Ordre du jour pour l'Afrique permet de mesurer, dans chacun des domaines précités, les progrès qui seront accomplis en faveur du développement de l'Afrique.

C'est pourquoi ma délégation lance un appel à tous les membres de la communauté internationale pour qu'ils appliquent effectivement les engagements auxquels ils ont souscrit, afin que le nouvel Ordre du jour de l'Afrique se concrétise. Je saisis cette occasion pour adresser les félicitations et les remerciements de ma délégation au Gouvernement japonais, qui vient de convoquer une Conférence internationale sur le développement de l'Afrique. La mise en oeuvre effective de la déclaration issue de cette conférence mérite une attention particulière de tous les participants.

Les pays africains ont plus que jamais besoin de la coopération du reste de la communauté internationale. Il est indispensable d'engager un processus de partenariat réel. Nous pensons que l'Afrique, à l'image des autres régions du monde, est prête à recevoir des investissements. Il est utile que des relations de confiance mutuelle s'instaurent avec les investisseurs. A cet égard, une part de responsabilité incombe aux pays d'accueil, nous le savons. Dans la plupart de nos pays, les conditions pour garantir les investissements ont été réunies. Des efforts considérables ont été déployés dans ce sens. Nous demandons également aux pays d'origine de ces investissements potentiels de prendre des mesures d'incitation à l'investissement et de les garantir en engageant les pays d'accueil le cas échéant.

Avec l'application dans plusieurs pays de programmes hardis de réformes économiques et d'ajustement structurel et de l'instauration de la démocratie, l'Afrique a amorcé une étape déterminante de son histoire. La communauté internationale devra l'aider à poursuivre le processus engagé.

M. Biloa Tang (Cameroun) :

Au-delà de ce qu'ont dit les représentants de l'Algérie, de l'Égypte et de la Colombie au nom de l'Organisation de l'unité africaine et du Groupe des 77, je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour exprimer notre appréciation et notre gratitude au Secrétaire général pour les mesures qu'il a prises en vue de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Ces mesures concernent notamment la création d'un Groupe de personnalités de haut niveau sur le développement de l'Afrique et la nomination d'un Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés.

Je voudrais également dire notre satisfaction pour les rapports du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, l'étude de faisabilité sur la création d'un fonds de diversification pour les produits africains et les flux financiers pour le développement de l'Afrique.

Au lendemain des indépendances africaines, vers les années 1960, des voix se sont élevées contre l'agronome

français René Dumont qui avait osé écrire dans un ouvrage désormais célèbre que l'Afrique noire était mal partie.

Trois décennies plus tard, le continent africain donne toujours l'impression non seulement d'être mal parti mais de n'être même pas du tout parti, en raison de la succession et de la conjugaison d'événements malheureux qui ont rendu impossible son décollage.

C'est dans cet esprit que S. E. M. Ferdinand Léopold Oyono, Ministre des relations extérieures et chef de la délégation camerounaise a, dans son intervention du 8 octobre dernier devant cette assemblée, décrit la situation en ces termes :

“Victime de des injustices, l'Afrique plus que toute autre région en développement présente les caractéristiques d'un continent à la dérive. Elle ploie sous le fardeau d'une dette insupportable dans une conjoncture exacerbée par la tendance générale au désinvestissement, au tarissement de l'aide publique au développement, à la détérioration continue des termes de l'échange consécutive à l'effondrement continu des cours des matières premières.” (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, séances plénières, 22e séance, p. 9*)

Mais comme si tout cela ne suffisait pas, la dégradation de l'environnement, les catastrophes naturelles, les maladies endémiques, la famine, l'analphabétisme et une démographie galopante font de l'Afrique un continent où il ne fait pas bon vivre. Devant cette situation on ne peut plus catastrophique, la communauté internationale avait décidé, en juin 1986, de rechercher, dans le cadre d'un programme intitulé “Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique” (PANUREDA), les voies et moyens de sauver le continent.

Des mesures courageuses, voire audacieuses, ont été alors préconisées et adoptées. Mais, comme toujours, s'agissant de l'Afrique, on s'est accordé sur le diagnostic et sur la thérapeutique sans que tout cela soit suivi d'action. On comprend alors, en ce qui concerne la situation économique critique de l'Afrique, qu'on ait pu parler d'une décennie perdue.

Face à cet échec, et dans un élan de solidarité jamais égalé, l'Afrique et la communauté internationale ont de nouveau adopté ce qui fut alors qualifié de partenariat mondial pour le développement de l'Afrique. Des engagements fermes et précis ont été pris de part et d'autre : l'Afrique s'est ainsi engagée dans de profondes et difficiles réformes destinées à accélérer le processus de démocratisation, à promouvoir les droits de l'homme, à assurer le développement économique, social et culturel, dans la

transparence, et avec la participation active de toutes les forces vives. Et cela en mettant l'accent sur la mise en place de conditions attrayantes pour les investissements, la valorisation des ressources humaines, l'application de programmes d'ajustement structurel, la poursuite et la consolidation de l'intégration économique par la coopération sous-régionale, régionale et internationale.

La communauté internationale, quant à elle, s'est engagée à soutenir ces efforts de l'Afrique, notamment par la recherche d'une solution durable au problème de la dette, l'apport des ressources financières substantielles et additionnelles, le soutien à la diversification des économies, pour ne citer que ces mesures.

Alors que l'Afrique s'est résolument attelée à honorer les engagements qu'elle a souscrits au terme du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement dans les années 90, au prix d'énormes sacrifices, l'enthousiasme semble au contraire s'être émoussé du côté de la communauté internationale. D'où la crainte de voir le nouvel Ordre du jour connaître le même sort que le PANUREDA.

C'est pourquoi ma délégation s'associe à toutes celles qui l'ont précédée pour souligner la nécessité et l'urgence d'une mise en oeuvre rapide et effective du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Dans cette perspective, ma délégation attache également une grande importance au rôle dévolu au Bureau du Coordonnateur spécial et souhaite que des mesures appropriées soient prises pour renforcer ses capacités d'intervention. Dans le même ordre d'idées, nous saluons et appuyons la proposition de création d'un fonds de diversification des produits africains sous l'égide et avec le concours de la Banque africaine de développement.

Le Cameroun qui dispose déjà de structures de diversification, note avec beaucoup d'intérêt la proposition de création de comités nationaux de diversification tels que définis dans le rapport du Secrétaire général.

Qu'il s'agisse de la mise en place de ces nouvelles structures ou de la relance de son économie, l'Afrique a besoin de ressources financières nouvelles et additionnelles qui font cruellement défaut. L'Afrique a, certes, besoin d'un fonds pour la diversification de ses produits; elle a aussi et surtout besoin d'un fonds pour le financement de son développement en général. A cet égard, je ne reviens pas sur les appréciations de ma délégation sur la Conférence de Tokyo.

Nous observons que des efforts substantiels spontanés et généreux ont été engagés en faveur des pays dits en transition et, plus récemment encore, en faveur du redres-

sement et de la reconstruction au Proche-Orient. L'Afrique ne peut-elle pas, elle aussi, pour son développement, bénéficier de cette même spontanéité et de cette même générosité qui sont en définitive l'expression d'une réelle volonté politique?

Et c'est à cette volonté politique que nous en appelons.

M. Ouedraogo (Burkina Faso) :

La plupart des orateurs qui m'ont précédé depuis ce matin ont, pour l'essentiel, avancé les points de vue de la délégation du Burkina Faso. Aussi me contenterai-je de quelques observations qui sont les suivantes.

En prenant la parole aujourd'hui sur le point de l'ordre du jour, il nous revient un souvenir amer, celui de l'échec du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Ainsi que l'avait dit le Burkina Faso, au cours du débat général de la quarante-septième session :

“Les efforts incessants déployés par les pays africains ne sont pas rémunérés à la hauteur des sacrifices consentis. Les promesses du Nord sont restées des promesses; ainsi, le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique n'a pas connu de mise en oeuvre réelle sinon seulement du côté africain. Avec le nouveau programme pour les années 90 s'ouvre une nouvelle page qui reste à écrire.” (A/47/PV.21, p. 88)

Aujourd'hui encore, deux ans après l'adoption du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique, nous sommes dans l'obligation de faire le constat que peu de progrès ont été accomplis dans sa mise en oeuvre.

Si nous pouvons nous féliciter de la création d'un groupe de personnalités de haut niveau au sujet du développement de l'Afrique ainsi que de la tenue de deux réunions sous la présidence du Secrétaire général de notre organisation, nous pouvons également nous poser des questions sur le contenu et les résultats de ces réunions. En effet, il semble que les seules informations dont nous disposons jusqu'à présent résident dans les communiqués de presse relatifs aux déclarations du Secrétaire général à cet égard.

Au plan institutionnel, le nouvel Ordre du jour relève du Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et des pays les moins avancés dont les ressources et les capacités, à notre sens, devraient être renforcées.

Nous avons, cependant, quelques motifs de satisfaction et d'encouragement suite à la publication du rapport A/48/335 sur la nécessité et la faisabilité de la création d'un

fonds de diversification pour les produits de base africains. Le Secrétaire général y développe des arguments valables en faveur de la diversification accompagnés de propositions concrètes et équilibrées.

Dans ce contexte, un fonds pour la diversification des produits de base africains est une nécessité, une urgence, un impératif. Car l'une des difficultés économiques majeures de l'Afrique est le fait qu'elle est dépendante de quelques produits d'exportation dont le cours ne cesse de baisser. Ma délégation apporte donc son soutien à la création de ce fonds. Elle espère que toutes les parties concernées et intéressées au développement de l'Afrique lui apporteront également leur appui.

A côté de la mise en place de ce fonds, d'autres mesures d'accompagnement devront suivre. C'est ainsi que la diversification devra porter sur des produits qui peuvent faire l'objet d'une demande sur les marchés africain et international; les produits africains devraient pouvoir bénéficier d'un meilleur accès au marché mondial. A cet égard, nous estimons que les négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) doivent être conclues en tenant compte également des intérêts de toutes les catégories de pays en développement; il faudra également prévoir un système de stabilisation des cours des produits d'exportation. Si ce qui précède n'est pas pris en considération dans le processus de diversification, les efforts qui seront consentis à cet effet courent le risque de l'insignifiance et de la stérilité.

Le succès du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique repose également sur d'autres domaines clefs, qui sont l'industrialisation, les transports et communications et le règlement de la question de la dette

extérieure. Il est donc indispensable que soient rapidement concrétisées les résolutions relatives à la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique et à la deuxième Décennie des transports et communications en Afrique. Il est aussi urgent que puisse se concrétiser le vœu de tenir une conférence internationale sur la dette extérieure, telle qu'envisagée au paragraphe 28 du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Pour conclure, et afin de ne pas reléguer ce qui précède au niveau d'un simple catalogue de requêtes, nous voudrions exprimer ici notre conviction que le nouvel Ordre du jour pour l'Afrique ne pourra être assuré d'un succès que s'il est suivi d'actions concrètes. Les dispositions de l'accord sont précises et claires et il suffit pour chacune des parties de les mettre intégralement en oeuvre. L'Afrique, pour sa part, s'y est attelée.

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), à sa huitième session, et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) ont proclamé une nouvelle ère de coopération et de partenariat. Le succès ou l'échec du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique nous indiquera si nous savons tenir les engagements que nous prenons solennellement. Aussi, en la matière, nous croyons que parler c'est agir. La tâche est devant nous et ce sont les actions qui parleront.

La séance est levée à 13 heures.
